

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

\*\*\*

**MAIRIE**

**DE**

**07380 SAINT CIRGUES DE PRADES**

Tél. : 04 75 93 21 63

Réunion du Conseil Municipal

Du 27/03/24

Compte-Rendu

Date de la convocation : 21 Mars 2024.

Lieu : Mairie Heure : 20H00

Conseillers en exercice : Présents : 7 Excusés : 1 Pouvoirs : 3

Liste des présents : Mmes DUBOIS Bernadette, OMACINI Jocelyne, Mrs PALLOT Thierry, BOURNIQUEL Pierre, BERTRAND Michel, ROCHER Julien, CONSTANTIN Camille.

Liste des pouvoirs : CHABANIS Marie-Claude à BERTRAND Michel, SANLEFRANQUE Aurélie à DUBOIS Bernadette, PLANTEVIN Brigitte à PALLOT Thierry.

Liste des Excusés : VAUCLARE Roland.

**Sommaire**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Délibération concernant le vote du budget primitif 2024 du budget général.**
- 2. Délibération concernant le vote du budget primitif 2024 du budget Eau et Assainissement.**
- 3. Adhésion a l'association nationale des élus de la montagne (ANEM).**
- 4. Motion soutien EPHAD Thueyts.**

.....  
**Délibération concernant le vote du budget primitif 2024 du budget général.**

Monsieur le Maire rappelle que les principales orientations avaient été débattues lors de la réunion du Conseil du 13 Mars 2024 et propose au conseil :

Concernant le budget de fonctionnement un total dépenses et recettes de 162216.73 €.

Le détail des affectations est présenté au Conseil.

Concernant le budget d'investissement un total dépenses et recettes de 51559.14 €.

Le détail des affectations est présenté au Conseil.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 10 voix **POUR**, le budget proposé.

**Délibération concernant le vote du budget primitif 2024 du budget Eau et Assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle que les principales orientations avaient été débattues lors de la réunion du Conseil du 13 Mars 2024 et propose au conseil :

Concernant le budget de fonctionnement un total dépenses et recettes de 34715.47 €.

Le détail des affectations est présenté au Conseil.

Concernant le budget d'investissement un total dépenses et recettes de 74046.77 €.

Le détail des affectations est présenté au Conseil.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 10 voix **POUR**, le budget proposé.

**Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.**

L'Association nationale des élus de la Montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le classement en zone de montagne de la commune,

Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à 10 voix **POUR**,

Article 1 : DECIDE d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne

Article 2 : DECIDE d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune

Article 3 : DIT que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 92€40

Article 4 : AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

### **Motion de soutien EHHAD « Les Vergers » Thueyts.**

Le Maire informe le conseil municipal de Saint Cirgues de Prades que le conseil municipal de la commune de Thueyts a adopté à l'unanimité une motion le 14 mars dernier afin d'exprimer son opposition et sa profonde préoccupation concernant les conséquences humaines et financières de la fermeture programmée en 2026 de l'EHPAD Les Vergers à Thueyts, fermeture annoncée à la Maire de Thueyts et au personnel de l'EHPAD le 25 février 2024 par Monsieur le Directeur territorial AÉSIO Santé Mutualité française Sud Rhône-Alpes.

Le Maire rappelle que cet EHPAD de 46 lits est géré par AESIO, filiale de la Mutualité Française Ardèche Drôme (MFAD), qui emploie actuellement une trentaine de personnes sur ce site, représentant environ 20 équivalents temps pleins.

Considérant que cette fermeture aurait des conséquences budgétaires et financières pour la commune et plus globalement pour la vie économique et sociale de tout le territoire de notre haute vallée de l'Ardèche,

Considérant l'intérêt de pouvoir disposer de structure de proximité pour l'accueil des personnes âgées de notre territoire,

Considérant l'intérêt d'avoir une bonne et juste répartition des lits EHPAD sur l'ensemble du territoire,

Le Maire propose au conseil municipal de voter une motion de soutien auprès de la commune de Thueyts pour s'opposer à la fermeture programmée en 2026 par AESIO de l'EHPAD les Vergers à Thueyts et demande qu'une solution la plus pertinente possible soit trouvée par les autorités compétentes dans l'intérêt des résidents, des familles et des employés de l'EHPAD les Vergers à Thueyts.

Après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal à 10 voix **POUR** :

- Approuve la motion ci-dessus,
- S'oppose à la fermeture programmée en 2026 par AESIO de l'EHPAD Les Vergers à Thueyts,
- Assure la commune de Thueyts de son total soutien,
- Charge le Maire de diffuser cette motion auprès des autorités compétentes.

Le Maire

Thierry PALLOT

